Commune de Paimpont

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251222-D202511117-DE

Nombre de Conseillers	
Afférents au conseil municipal	19
En exercice	15
Présents	10
Absents	5
Exclus	0
Votants	14

Date de la convocation : 3/12/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
2025/11/117

Séance du 16 DECEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le seize décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en salle des mariages en séance ordinaire.

Étaient présents : Mesdames, Marie-Françoise CHEVILLON, Renée FILATRE, Lydie JAMIN, Françoise GUERIN, Aurélie ROUAULT et Messieurs Alain LEFEUVRE, Patrick HAUPAS, Aurélien ROLLAND, Didier GUERIN, Stéphane DANION, conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : Monsieur David HENTZIEN, Monsieur Julien DESSA, Madame Fabienne SAVATIER, Monsieur Philippe BARGAIN et Monsieur Claudie PIEL.

Était absente :

Ayant donné pouvoir : Monsieur David HENTZIEN à Didier GUERIN, Monsieur Julien DESSA à Lydie JAMIN, Monsieur Philippe BARGAIN à Aurélien ROLLAND et Monsieur Claude PIEL à Alain LEFEUVRE

DELIBERATION 2025/11/117 : URBANISME- ACQUISITION D'UN FONCIER FORESTIER.

Rapporteur : Alain LEFEUVRE

CONTEXTE : à la demande de maitre boulet il convient de délibérer de nouveau en y incluant la mention de l'avis des domaines ainsi que la mention de la signature de l'avant contrat.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants ;

Vu l'avis des domaines du 14 octobre 2025 ;

Vu la signature de l'avant contrat du **30 octobre 2025** ;

Considérant l'opportunité pour la commune d'acquérir un ensemble de parcelles forestières d'une superficie totale de **9 ha 37 a 91 ca** ;

Considérant que le prix a été proposé par le vendeur sur la base de **20 000 euros l'hectare**, soit un montant total de **187 582 euros** ;

Considérant l'intérêt communal de préserver et valoriser le patrimoine forestier sur le territoire ;

Considérant l'opportunité que représente cette acquisition pour réaliser des **aménagements de mobilités douces** (chemins piétons, circuits cyclables, liaisons inter-parcelles, etc.) ;

Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 035-213502115-20251222-D202511117-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 :

APPROUVE l'acquisition par la commune de Paimpont des parcelles cadastrées : **AE 286, AE 288, AE 290, AE 292, AE 294, AE 298, AE 296, AE 300, AE 24, AE 25, AE 179, AE 180, AE 181, AE 182**, représentant une superficie totale de 9 ha 37 a 91 ca, pour un montant de 187 582 €, soit 20 000 € par hectare.

Article 2 :

APPROUVE que les frais liés à l'opération soient à la charge de la commune en sus du prix de vente convenu.

Article 3 :

MANDATE Monsieur le Maire afin de réaliser et de s'engager sur toutes les charges, conditions, formalités et reprise d'engagement, inhérents à la conclusion de cette acquisition.

Le Maire,
Alain LEFEUVRE

Le Secrétaire de séance,
Stéphane DANION

